

Accès au service en ligne Patient et médicaments d'exception

Si votre numéro d'inscription RAMQ se situe entre 8-2XXXX-X et 8-7XXXX-XX, vous avez maintenant accès au service en ligne Patient et médicaments d'exception (PME), lequel vous permet, entre autres, de consulter l'état d'une demande d'autorisation pour un patient. Ce nouvel accès s'ajoute aux autres services en ligne que vous pouvez déjà utiliser.

Si ce n'est déjà fait, vous devez vous inscrire aux services en ligne de la RAMQ. Pour ce faire, accédez à la section réservée à votre profession, sur notre site, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels, et cliquez sur *Information et inscription* de la zone d'accès aux services en ligne.

Prescription en soins des plaies

Si vous pouvez prescrire pour soigner des plaies, vous pouvez aussi utiliser ce service en ligne pour nous soumettre une demande d'autorisation. À ce moment, vous avez les mêmes droits que les autres prescripteurs, soit :

- compléter une demande d'autorisation de paiement et la soumettre;
- consulter l'état d'une demande d'autorisation pour un patient;
- mandater vos collaborateurs pour leur permettre de saisir des demandes en votre nom.

Notre décision vous sera transmise dans votre messagerie sécurisée, peu importe si vous nous avez soumis votre demande d'autorisation par le service en ligne ou par formulaire.

Agir comme collaborateur

Si vous voulez faire partie d'une équipe de travail à titre de collaborateur pour un prescripteur, ce dernier doit remplir le formulaire [Demande d'accès au service en ligne Patient et médicaments d'exception](#) (4415) pour vous donner accès au service en ligne PME et vous ajouter dans son équipe.

Vous devrez alors accéder au service en ligne PME en utilisant l'identifiant remis une fois le formulaire complété.

Service en ligne Patient et médicaments d'exception

Pour en savoir davantage, consultez la [page sur le service en ligne Patient et médicaments d'exception](#), accessible par la zone d'accès aux services en ligne, dans la section réservée à votre profession, sur notre site Web.



PATIENT ET MÉDICAMENTS D'EXCEPTION
Simplifiez vos demandes, faites-les en ligne!